L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance: Un an, \$3.—Etats-Unis, \$3.50.

Vol. VIII.

No. 52.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins. Toute communication doit être affranchie. Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées on

par bons sur la poste.

Tout semestre commencé se paie en entier. On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

JEUDI, 27 DECEMBRE 1877

Avis aux Abonnés

L'OPINION PUBLIQUE est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-Desbarats, à ses bureaux, 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix de l'abonnement est de TROIS PIASTRES par année, payable STRICTEMENT

Les lettres d'abonnements ou traitant Cautres affaires, doivent être adressées à G. B. Burland, Gérant, ou : "Au Gérant de L'Opinion Publique, Montréal.

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autrement, doit accompagner la demande.

SOMMAIRE

SUM MATAR.

Evénements de 37-38: La Reine vs. Jalbert, par L. O. David.—Le général baron de Charette.—Noël, par A. N.—Les prisons de Paris sous la Commune (suite),—Parlement Provincial.—Opinion de M. d'Israëli sur la guerre d'Orient.—Poésie: La messe de minuit, par Edouara Huot.—Une fille laide (suite).—Le Saint-Père.—Michel Bibaud (suite).—Pie 1X.—La grève sur le canal Lachine.—Sommaire des nouvelles étrangères de la semaine.—Fairs divers.—Le jeu de dames.—Les échecs.

GRAVERES: Les Hommes de 37-38: Le capitaine P.

jelt de dames.—Les cences. CRAVURES: Les Hommes de 37:38: Le capitaine P Jaibert: Lo général baron de Charette; Evéne-ments d'Orient: Une rue de Kars pendant la mit qui a suivi l'assaut; Noël; Noël; Noël: Un petit enfant nous est né.

ERRATA.-Dans le récit de la bataille de Saint-Charles, il faut lire à un endroit : "au-delà," au lieu de : "à au-delà," et dans un autre : "Saint-Eustache," au lieu de : "Saint-Lustache," au lieu

EVÉNEMENTS DE 37-38

La Reine vs. Jalbert

Mardi, le 3 septembre 1839, le capitaine dalbert comparaîssait à la barre du Palais de Justice de Montréal, après une incarcération de près deux ans, pour répondre à l'acusation d'avoir mis à mort, le 23 novembre 1837, le lieutenant Georges Weir, du 32ème régiment de Sa Majesté.

Les juges Pyke, Rolland et Gale étaient sur le banc; le procureur-général Ogden et le solliciteur-général Andrew Stuart rereprésentaient la couronne; MM. Walker et Charles Mondelet (le défunt juge Mondelet) occupaient pour l'accusé. Le jury était presqu'entièrement composé de Canadiens-français.

On trouve, dans un excellent compterendu de ce fameux procès, publié dans le temps, sous les initiales A. R. C., le portrait suivant de l'accusé:

M. Jalbert annonce un homme qui touche à sa 70eme année. Ses traits, sa physionomie, ses manières, tout dénote cette fermeté et cette franchise que l'âge n'éteint jamais dans un homme naturellement brave et respectable. Sa contenance est mâle, sa taille est ordinaire. Ses yeux bleus annoncent de la douceur et de la vivacité. Il jette de temps en temps un regard sur l'auditoire qui l'environne, et sourit, d'un an calme, à ses amis et à ses connaissances. Il porte surtout bleu, veste noire et pantalon rayé noir.

Le capitaine Jalbert était capitaine de milice à Saint-Denis depuis 1813, et jouissait de l'estime publique dans cette paroisse. Il avait été élu marguillier, syndic pour les écoles, et son opinion en toutes choses était considérée. C'était un homme doux, paisible et respectable, au caractère ardent, énergique, à l'esprit inquiet, passant facilement de l'abattement à l'exaltation. Il était intelligent, mais sujet, dit un témoin, le père Cadieux, à des absences

d'esprit; le moindre chagrin le troublait et le rendait incapable de vaquer à ses affaires. Il se jeta, tête baissée, dans l'agitation populaire en 1837, envoya au gouverneur sa démission comme capitaine de milice, et se mit à la disposition de Papineau et de Nelson. C'était le sergent-instructeur des patriotes. Il parut à la grande assemblée de Saint-Charles, à la tête d'une compagnie de fusilliers dont la bonne mine et la discipline furent admirées.

Il était à Saint-Denis, et c'est lui que Nelson chargea de faire conduire le lieute-Weir à Saint-Charles, quelques instants avant la bataille de Saint Denis. Accusé de la mort de cet infortuné jeune homme, il avait été arrêté dans les premiers jours de décembre, près de la frontière américaine, et il y avait deux ans qu'il languissait dans les cachots de la prison de Montréal, lorsqu'on se décida à lui faire subir son procès.

Le 30 août précédant, M. Charles Mondelet avait fait, devant la Cour du Banc du Roi, une motion demandant qu'il fût permis au prisonnier de retirer son plaidover de "non coupable," et d'y substituer un plaidoyer spécial fondé sur l'amnistie proslamée le 28 juin 1838 par lord Durham.

La substance de ce plaidoyer était que, le 25 juin 1838, lord Durham avait émis une proclamation d'amnistie générale pour tous crimes de haute-trahison et autres offences de cette nature ; qu'en vertu d'une ordonnance publiée le même jour, le prisonnier accusé du meurtre de Weir était excepté, et que cette ordonnance ayant été désavouée depuis par Sa Majesté, la proclamation d'amnistie générale devait s'appliquer sans exception à tous les délinquants, y compris le prisonnier. Après une vive et habile discussion entre MM. Mondelet et le solliciteur-général Stuart, la motion avait été rejetée par la Cour, et le procès de l'accusé fixé au 3 septembre.

L'acte d'accusation était porté contre Frs. Jalbert, le prisonnier à la barre, J.-Bte. Maillet, Joseph Pratte et Louis L'Hussier, et renfermait quatre chefs distincts: "Le premier, que le prisonnier Jalbert a porté un coup de sabre au défunt, et qu'il était alors aidé, assisté et encouragé par les trois autres; le 2ème, que le nommé Jean-Baptiste Maillet ayant un sabre à la main, le prisonnier, accompagné des deux autres, l'aidait, l'assistait et l'encourageait à commettre le meurtre; le 3ème, que le nommé Joseph Pratte, ayant un sabre à la main, le prisonnier, ainsi que les deux autres, étaient là présents, l'aidant, l'assistant et l'encourageant à commettre le meurtre; et, le 4ème enfin, que le nommé Louis L'Hussier, ayant tiré un coup de fusil sur le défunt, Jalbert et les deux autres étaient là présents, l'aidant, l'assistant et l'encourageant à commettre le meurtre, etc., etc."

Les autorités n'avaient pu, malgré leurs main sur les accusés Maillet, Pratte et L'Hussier, qui s'étaient réfugiés aux Etats-Unis.

Le solliciteur-général Stuart ouvrit la cause dans un discours assez modéré, et rappela comme suit les circonstances du crime dont le prisonnier était accusé:

Vous vous rappelez probablement, dit-il, qu'en novembre 1837, un détachement de troupes, sous le commandement du colonel Gore, marcha sur Saint-Denis. Le lieutenant Weir, du 32ène régiment de Sa Majesté, qui était alors à Montréal, reçut ordre d'aller à Sorel, ayant avec lui des dépêches pour le colonel Gore. Il partit donc le 22 novembre, par terre, dans

Gore, qui était parti par eau. Empressé de le rejoindre, il prit une voiture dans l'intention de rattraper les troupes, sur leur route à Saint-Denis. Il est bon de vous observer, qu'à la distance d'environ 4 milles de Sorel, le chemin se divise en deux branches dont l'une est plus longue que l'autre. Le lieutenant Weir, présunant sans doute que le colonel Gore avait pris le chemin le plus court, passa par ce chemin, mais le colonel Gore ayant pris l'autre, le lieu-tenant Weir ne put le rejoindre. C'hemin fai-sant, il fut arrêté par une garde et conduit comme prisonnier chez le Dr. Nelson. Ce der-nier donne ordre qu'on le mène à Saint-Charles sous la garde de Jalbert et des autres. Arrivé chez le Dr. Nelson, on lui lie les mains, puis on le fait monter dans un wagon. Peu de temps après, on lui délie les mains. Près de l'église, M. Weir saute hors de la voiture et est frappé par le nommé Maillet qui avait un sabre à la main. Jalbert, oni était en ce mounent à chergal. main. Jalbert, qui était en ce moment à cheval et avait un sabre à son côté, criait aux autres : "Tuez-le! tuez-le! le déserteur!" Au même instant, Jalbert lui donne un coup de sabre sous lequel le défunt écrase. Les autres suivent son exemple et le défunt succombe sous une grèle de coups. Le monde se rassemble, et le défunt respirait encore, quand on entend de tous côtés des voix qui crient : "Rachevez-le! rachevez-le!" Le prisonnier était de ceux qui criaient ainsi. Le nommé L'Hussier arrive et decharge un coup de fusil ou de pistolet sur le défunt pour le rachever. Plusieurs jours après l'engagement des troupes, on fait la recherche du corps que l'on trouve à une certaine distance dans la ri-vière, couvert de blessures et horriblement mu-

Le procès dura sept jours, quinze ou seize témoins furent entendus, et les faits avancés par la Couronne furent en général établis. Il fut prouvé que Maillet, Pratte et L'Hussier avaient frappé à coups redoublés le malheureux défunt, mais il y eut contradiction au sujet de la participation du capitaine Jalbert à ce crime. Plusieurs témoins affirmèrent que Weir était mort quand Jalbert arriva sur les lieux.

Un témoignage important fut celui de Mignault, celui même qui conduisait la voiture où se trouvait l'officier. Nous avons cru devoir le reproduire en entier :

François-Toussaint Mignault.—Interrogé par

M. le Solliciteur-Général.

Je suis natif de Saint-Denis. J'y suis maître de poste depuis 15 ans, et aubergiste depuis, à peu près, le même nombre d'années. Je connais le capitaine Jalbert depuis longtemps. sais que le 23 novembre 1837, un officier des troupes de Sa Majesté vint à Saint-Denis. Comme je sortais de chez moi, avec ma voiture, sur les 8 heures ou 8½ heures du matin, pout al-ler chez un voisin, je rencontrai le nommé Jean-Baptiste Maillet, sergent de milice, armé d'une épée. Il était accompagné de deux hommes, aussi armés, et dont l'un était, je crois, le nommé Pierre Guertin. Ils me commandèrent de me rendre de suite chez le Dr. Nelson, pour de là conduire un officier prisonnier a Saint-Charles. Je leur répondis que je n'avais pas de voiture. Je leur repondis que je n'avais pas de voiture. Ils me dirent qu'ils avaient un waggon de prêt. Yallai donc chez le Dr. Nelson, où je vis, en effet, le waggon qui attendait à la porte. En arrivant, je ne vis pas d'abord l'officier, mais je vis le Dr. Nelson qui me dit: "Vous êtes l'homme qu'il faut pour conduire l'officier à Saiut-Charles." J'entrai dans la chambre, et je vis l'officier il útait artone d'a plas passante. je vis l'officier; il était entouré d'un bon nombre de personnes. Je demandai au Dr. Nelson si l'officier était armé, ajoutant que je n'avais pas même un canif sur moi. Il me répondit que non. L'officier était assis. Il avait, je crois, sur lui, quand je suis entré, un gilet blanc, et en partant, je lui aidai à mettre un surtout bleu. Je suis resté une dizaine de minutes chez le Dr. Nelson, avant de partir. Je n'avais aucun ordre quelconque du Dr. Nelson; il est probable que le sergent en avait. C'est moi qui devais conduire le maggon. l'embarquai à droite, sur le devant de la voiture, et je fis mettre l'officier à mon côté. Guertin était assis sur le derrière, à droite, et Maillet à côté de lui, à gauche. Quand nous funes avancés à environ à d'arpent de l'endroit d'on nous étions partis, je fis débar-quer Guertin, en conséquence des mauvais che-

qu'il ne s'échapperait pas: puis, nous conti-nuâmes à marcher. Il avait les mains liées; je res lui déliai; et m'étant aperçu qu'elles lui de-venaient bleues par le froid, je lui donnai mes gants, ajoutant qu'il n'avait rien à craindre, qu'il était sous ma protection, et que je le con-duirais sain et sauf jusqu'à Saint-Charles. Il ne me répondit pas. Je crus qu'il ne me com-prenait point; je lui parlais en français, et lui disais quelques mots en anglais, essayant de mon mieux à me faire comprendre de lui. Ren-dus à ¿ d'arpent de l'église, le sergent Maillet lui passa autour du corps la strappe qui servait auparavant à lui lier les mains. Je ne crois pas que le prisonnier se fût aperçu qu'il était ainsi retenu par derrière. L'officier ayant sauté hors de la voiture, la strappe que tenait Maillet le fit tomber à genoux, la voiture continuant à fit tomber à genoux, la voiture continuant à marcher. Maillet avait alors avec lui une ancienne épée française, d'environ 1½ pied de long. Il sauta hors de la voiture, et se mit à frapper, tant sur le waggon que sur l'officier. Je crois tant sur le wayyon que sur l'officier. Je crois qu'il frappa avec le plat de l'épée : l'épée cassa. Je crois qu'il ne fit que couper le collet de l'habit de l'officier. Il donna trois ou quatre coups : je ne puis pas dire s'il frappa avec le tranchant, ou avec le plat de l'épée. Je ne crois pas qu'il ait infligé de graves blessures au défunt. Maillet demanda main-forte. J'étais transporté et excité. Ma voiture marchait toujours : de sorte que je me trouvai à 30 ou 40 nieds de l'officier. que je me trouvai à 30 ou 40 pieds de l'officier, qui s'était avancé un peu, en voulant gagner les troupes. Les troupes étaient actuellement à 10 ou 15 arpents au bas du village. L'officier, en sautant hors de la voiture, avait dit: Let me see the soldiers, et Maillet lui avait répondu que non, qu'il avait le temps de les voir. Après avoir arrêté mon cheval, je revins près de l'officier et je trouveil avoir de l'ordicier, et je trouvai 1. nommé Joseph Pratte qui faissait dessas, avec un gros sabre de dragon. Il lui avait donné 12 à 15 coups. L'officier était tout haché. Je repoussai Pratte et relevai l'officier. Je crus voir qu'il avait trois do la main draite de coupée at plusieurs. doigts de la main droite de coupés, et plusieurs blessures à la tête. En arrivant là où était l'officier, je vis Pratte frapper plusieurs coups sur lui ; l'officier avait déjà reçu plusieurs autres sur lui; l'officier avait déja reçu plusieurs autres blessures. J'étais environné de monde. Après que j'ai été descendu du maggon, j'ai vu porter des coups sur l'officier, par Maillet; et c'est en arrivant vers l'officier que j'ai vu Pratte qui le frappait. Jusque là, la foule m'avait empêché de voir. Jalbert n'était pas encore arrivé alors. Quand le relevai l'officier, le lui dis en mauvais Quand je relevai l'officier, je lui dis en mauvais anglais: What you want do!—I promised you my protection, but I cannot help it; I believe some body will shoot you in a minute. (Que prétendez-vous faire?—Je vous ai pronis ma protection; mais je ne suis plus le maître: je crois que quelqu'un va venir vous fusiler dans l'instant.) J'ai repoussé Pratte en arrivant, pour l'empêcher de frapper de nouveau. Plusieurs criaient : "Rachevez-le! Rachevez-le!" Il se mourait alors. Suv ou entrélitée avaire le se mourait alors. Sur ces entrefaites, arrive le capitaine Jalbert; il était à cheval, un sabre à son côté, et un pistelet dans sa selle. Il est probable qu'il a commandé, lui aussi, de le finir. Jalbert était à 10 ou 12 pieds de moi, à cheval. Je le connaissais depuis longtemps. Je n'ai pas entendu le capitaine Jalbert dire : "Rachevezle! Rachevez-le!" mais d'autres le disaient. Jalbert était du nombre de ceux qui le disaient. Jalbert etait du nombre de ceux qui le disaient. Je ne puis dire si Jalbert a commandé. Je crois que Jalbert a dit: "Rachevez-le! Rachevez-le!" Je n'en suis pas certain. Je n'en ai auous doute. Là-dessus, L'Hussier est arrivé avec un fusil, et a couché l'officier en joue; mais son fusil a fait fausse amorce à trois différentes reprises. L'Hussier est entré avec son fusil; et endant ce temps-là. un autre individu. que ia pendant ce temps-là, un autre individu, que je penuant ce temps-us, un autre individu, que je ne connais pas, est venu avec un pistolet. Je suis alors parti, craignant qu'on ne me forçât à tirer, comme on l'avait déjà fait. J'avais refuse de le faire, en disant que j'avais toujours promis de ne jamsis tremper mes mains dans le sang de mon frère ; et sur mon refus, quelqu'un avait dit: "S'il ne veut pas le faire, faisons-lui-en autant." Je crois que c'est L'Hussier qui a ap-porté le pistolet. J'étais à demi morfosé, et tout hors de moi-même. Je n'ai pas entendu le coup de pistolet. Quand je suis revenu à l'officier, Pratte frappait à grands coups; le sang ruisse-lait. J'ai reproché à Pratte sa barbarie. Quel-qu'un maidé à éloigner le corps de l'endroit où il était. Je l'ai pris à brassée, et Maillet m'a andé, en le prenant par les jambes. Je n'ai pas le capitaine Lelbart frapant l'effaire. Le l'ai vu le capitaine Jalbert frapper l'officier. Je l'ai vu un instant sur les lieux, quand on criait:--"Rachevez-le! Rachevez-le!" Il n'avait pas mins, et vû que je pensais que nous étions assez de deux pour reconduire l'officier; ce dernier de deux pour reconduire l'officier; ce dernier de l'ai plus revu après. Lorsque je suis m'ayant auparavant donné sa parole d'honneur ne puis dire ce qui s'est passé. Lorsque je suis